

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine  
Service Acquisitions et Recherches  
12618

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 MAI 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

**OBJET : Acquisition à l'euro symbolique d'un terrain destiné à la construction d'un nouveau centre de secours à Vauvenargues.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au patrimoine, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre du plan de construction et de réhabilitation des centres de secours mis en place par le Service Départemental d'Incendie et de Secours et en application du code général des collectivités territoriales, le Département est autorisé à construire des bâtiments mis à la disposition des SDIS.

La construction d'un tel centre est envisagée sur la commune de Vauvenargues.

Le futur centre de secours « Sainte-Victoire » remplacera les 2 bâtiments actuels situés sur Saint-Marc-Jaumegarde et Vauvenargues, suite à la fusion administrative des centres de ces 2 communes.

Pour les besoins de cette opération, la commune cèdera au Département, à l'euro symbolique, un terrain d'une superficie d'environ 2.810 m<sup>2</sup>, à délimiter sur les parcelles cadastrées section AE n°17 et n°28 situées quartiers des Plaines.

Le conseil municipal a validé le principe de cette cession lors de sa réunion du 9 décembre 2014.

Cette cession de terrain au Département par la commune de Vauvenargues, à l'euro symbolique non recouvrable, présente un intérêt certain pour le Département.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL